

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
8 Octobre 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

DÉTERMINATION DU
NOMBRE D'ADJOINTS
SUITE A LA DEMISSION DE
MONSIEUR CANIPET
JÉRÔME, 7EME ADJOINT

Séance ordinaire du 8 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 8 octobre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 octobre 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Arrivé en cours de séance à 19h20). Mmes MIJUN Peggy (Arrivée en cours de séance à 19h10). POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). DUBOIS Jeanne-Marie. LEWILLE Laura. MM. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laëtitia (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). M. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques. Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. HENAUX Christophe.

Absents excusés : MM. MARTIN Bernard. RUCAR André

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, lequel détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Par délibération en date du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 7 le nombre d'adjoints.

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Suite à la démission de Monsieur CANIPET Jérôme, 7ème Adjoint, il est proposé de ne pas procéder à son remplacement en qualité d'Adjoint au Maire et de réduire le nombre d'Adjoints à 6.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122-2 et suivants,

Vu la délibération du 3 juillet 2020
d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération du 18 décembre 2023 fixant le nombre d'adjoints à 7,

Après en avoir délibéré, par 17 voix Pour (*M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). Mme ANDRE Laëtitia (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme MADAU Graziella. Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel*) **et 6 Abstentions** (*Mmes DUBOIS Jeanne-Marie. LEWILLE Laura. MM. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine*).

- **DECIDE** de ne pas procéder au remplacement de Monsieur CANIPET Jérôme en tant qu'Adjoint au Maire et de fixer le nombre d'Adjoints à **6**.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 09/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20241008-DEL02_08102